

# DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'EDUCATION ARTISTIQUE ET À L'ACTION CULTURELLE

DAAC/09-471-38 du 12/10/2009

## **APPEL A CANDIDATURE DE RESPONSABLES DE SERVICE EDUCATIF AU MEMORIAL NATIONAL DES MILLES**

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : DAAC - Tel : 04 42 95 29 44 - ce.daac@ac-aix-marseille.fr

**Recrutement de deux enseignants assurant un service éducatif partagé en heures supplémentaires pour l'équivalent d'un demi-poste auprès de la Fondation du Camp des Milles : Mémoire et Education (reconnue d'utilité publique par décret du premier ministre).**

**Ces enseignants viennent rejoindre le service éducatif déjà confié à deux professeurs d'histoire et de géographie (pour l'équivalent d'un autre demi-poste), et seront recrutés de préférence parmi les professeurs de lettres ou d'enseignement artistique. Les candidatures de professeurs d'histoire et de géographie ne seront pas retenues.**

Ils seront choisis en fonction des compétences pédagogiques, et de la connaissance du milieu scolaire, des domaines artistiques et culturels ainsi que des diverses modalités du partenariat. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'être facilement présent sur le lieu.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre un lieu culturel et les équipes éducatives, ils doivent :

- connaître les différents dispositifs scolaires et avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et avec une dimension pluridisciplinaire ;
- témoigner d'une capacité d'adaptation aux multiples champs culturels et artistiques concernés ;
- travailler en équipe à la conception et au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative et originale, en collaboration avec les responsables du musée ;
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la structure culturelle et la DAAC ;
- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser ;
- savoir s'inscrire dans une démarche collective ;
- exercer une mission de relais et de coordination avec le délégué départemental d'éducation artistique et d'action culturelle ;
- maîtriser l'outil informatique et la messagerie électronique.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2009-2010 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ; elle sera éventuellement renouvelable, en fonction du bilan annuel établi.

**Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié du chef d'établissement et de tout document annexe pouvant soutenir la candidature avant le 25 novembre 2009 (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :**

Délégation académique d'éducation artistique et action culturelle  
à l'attention de Mme OHANESSIAN Chantal  
Rectorat  
Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

**Les enseignants dont la candidature sera retenue seront convoqués pour une audition à la DAAC le 17 décembre 2009.**

**Pour tout renseignement :**  
**Tél. : 04 42 95 29 44**  
**Mel : [ce.daac@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.daac@ac-aix-marseille.fr)**

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*